

Panorama du Daf Yomi



Traité de Méguilah. Daf 12/32

dafyomifr@gmail.com

Ce feuillet peut être également reçu sur simple inscription

Contexte

Le Talmud poursuit l'étude des versets de la Méguilah.

Résumé

RÉSUMÉ

1. La Guemara explique que le verset cité ne signifie pas que Koresh était le Mashi'ach.
2. Assuérus portait les vêtements sacerdotaux du Kohen Gadol lors du festin.
3. La Guemara explique pourquoi Hachem a fait que les Juifs subissent un si lourd degré à l'époque de Haman.
4. La Guemara explique comment le festin donné par Assuérus était extrêmement élégant.
5. Tant Assuérus que Vashti vivaient dans la promiscuité..

UN PEU PLUS

1. *Lorsque le verset dans Isaïe dit : «Ainsi, dit Hachem à Son Mashi'ach, à Koresh," cela signifie qu'Hachem s'est plaint au Mashi'ach, car Il voulait que Koresh reconstruise le Beth ha'Mikdash et provoque ainsi le rassemblement des exilés, et au lieu de cela, Koresh a simplement donné la permission d'aller en Eretz Yisrael.*
2. *Ceci est dérivé des mots du verset qui décrit ses vêtements, qui sont similaires aux mots du verset de la Torah qui décrit les vêtements sacerdotaux.*
3. *Les élèves de Rabbi Shimon bar Yo'haï ont suggéré que le décret était causé par le fait d'avoir bénéficié du festin d'Assuérus. Rabbi Shimon leur dit que c'est parce qu'ils se prosternèrent devant une idole à l'époque de Nabuchodonosor.*
4. *Par exemple, chaque personne reçut le vin de son propre pays, et chaque personne reçut un vin qui avait le même âge que lui.*
5. *Vashti aurait coopéré avec Assuérus et se serait présentée à ses amis sans porter des vêtements, si ce n'était pas pour le fait qu'elle fut soudainement devenue très laide (certains disent qu'elle a été frappée par la lèpre). (Révach L'Daf)*

Réflexions (Iyounim) : Pourquoi les Juifs reçurent une punition ?

Les élèves de Rabbi Shimon Bar Yochai ont suggéré que le peuple juif a été menacé d'anéantissement à l'époque de Haman, car ils ont péché en prenant part au banquet d'Assuérus. Rabbi Shimon bar Yo'haï leur a demandé que si c'était là, la raison pour être puni avec une telle menace, pourquoi les gens de l'extérieur de Suse - qui n'ont pas pris au banquet – ont également été menacé d'anéantissement? Aussi, Rabbi Shimon bar Yo'haï a expliqué que le peuple juif a été puni parce qu'ils se prosternèrent devant une idole pendant le règne de Nevuchadnetzar. Ses élèves ont rétorqué que si c'était leur faute, pourquoi ils ont mérité d'être sauvés par un miracle à l'époque de Pourim? Rabbi Shimon bar Yo'haï répondit qu'attendu qu'ils n'ont pas adoré l'idole, mais seulement qu'ils ont fait semblant (afin d'éviter des répercussions sévères), Hashem les a punis par le simple fait de ressentir la menace d'être défaits.

Pourquoi les élèves ne posent cette question que sur l'explication de Rabbi Shimon Bar Yochai? Même en fonction de leur propre explication (que les gens ont péché en participant au banquet d'Assuérus), les Juifs ne mériteraient pas d'être sauvés.

De plus, qu'est-ce qui était la base de leur question? Peut-être que le peuple juif s'est repenti et c'est pourquoi ils méritaient d'être sauvés. La véritable Téchouva sauve le pécheur, même s'il a effectivement commis un acte, et certainement encore plus quand il a donné seulement l'apparence de pécher.

RÉPONSES:

(a) RAV TSVI ÉLIMELECH de Dinov (dans REI'ACH DUDA'IM) explique que quand une personne fautive, sa forme de repentance doit correspondre au péché qu'il a commis. Dans le cas de Pourim, les Juifs se sont repentis par un jeûne de trois jours. Si leur péché est qu'ils

ont participé à la fête d'Assuérus, il est logique qu'ils se soient repentis par un jeûne de trois jours. Ils ont été sauvés à la suite de leur repentir. Cependant, s'ils avaient péché en s'inclinant devant une idole, le repentir par le jeûne n'aurait pas correspondu à leur péché et n'aurait pas été une bonne forme de Teshouva, les gens n'auraient pas mérité d'être sauvés. Pour cette raison, les élèves de Rabbi Shimon Bar Yochai n'ont pas accepté son explication sur la façon dont les gens ont péché.

(b) Une autre réponse peut être proposée sur la base des commentaires du GAON DE VILNA et d'autres (voir ABARBANEL, YOSSEF OMETZ, MALBIM) sur les versets d'Esther (3:12-14) qui décrivent les messages qu'Haman envoya à toutes les parties de l'empire. Le premier verset (v. 12) rapporte qu'Haman a envoyé des lettres aux Achashdarpénim (satrapes) du roi et aux Pachot (gouverneurs) de chaque province. Dans

cette lettre, Haman a écrit qu'ils doivent détruire tous les Juifs, le treizième jour du douzième mois (v. 13). Le verset (v. 14) répète alors qu'un «synopsis de la lettre devait être donné comme décret dans chaque province, [il devait être] révélé à tous les peuples afin qu'ils soient prêts pour ce jour-là.»

Les versets impliquent qu'Haman a envoyé deux lettres différentes - une pour les dirigeants et un autre pour toutes les autres personnes. Quel était le contenu de ces deux lettres différentes ?

Les commentateurs expliquent que Haman avait peur d'envoyer une lettre ouverte - que tous pouvaient lire - avec une proclamation que les Juifs devaient être tués le 13 Adar, car une telle annonce publique met en garde les Juifs sur ses intentions et de risquait de leur permettre de trouver un moyen de contre-carrer son plan. Il a donc envoyé une lettre détaillée pour les dirigeants de chaque province, en leur disant que les Juifs devaient être tués le 13 Adar, et que le plan devrait être gardé secret jusqu'à ce jour. Cependant, il a également eu besoin d'informer la population en général à se préparer pour la bataille, car ils ne pouvaient pas être notifiés à la dernière minute dans un royaume aussi grand que la Perse. Il a donc envoyé une lettre publique, mettant en garde toutes les personnes à se préparer pour la bataille le 13

Adar et d'attaquer qui que ce soit que les dirigeants allaient leur disant d'attaquer. La Méguilah appelle la première lettre de "Devar ha'Melech" («le mot [privé] du roi»), appelle la deuxième lettre, le "Dat ha'Melech" («le décret du roi»).

Cela explique pourquoi le verset (4 :3) dit que «dans chaque province -où la parole du roi et son édit sont parvenus - il y avait un grand deuil pour les Juifs.» Pourquoi le verset dit, «dans chaque province - où la parole du roi ... parvenus »? Il aurait fallu dire, «dans toutes les provinces, il y eut un grand deuil pour les Juifs" ! La réponse est que, dans de nombreuses provinces de l'empire, les Juifs n'étaient pas en deuil parce qu'ils ne savaient pas ce que disait le confidentiel "Devar ha'Melech", et ils n'avaient aucune idée de qui allait être attaqué. Seulement dans certaines provinces, où les Juifs occupaient des fonctions importantes et étaient au courant de l'information classifiée contenue dans le "Devar ha'Melech," les Juifs ont pleuré parce qu'ils savaient le contenu terrifiant du «Devar ha'Melech" ainsi que le "Dat ha'Melech." Quand Esther pria le roi d'annuler le décret, il lui a permis d'envoyer une nouvelle proclamation pour remplacer la première lettre ; la nouvelle proclamation a déclaré que les gens devraient se battre et ne pas détruire le peuple juif, mais le peuple d'Amalec.

Selon cette explication, les Juifs en dehors de Suse n'étaient pas au courant de l'édit de tuer les Juifs, et donc il est évident qu'ils ne savaient pas qu'ils avaient besoin de se repentir de tout péché. Les gens de Suse, cependant, ont découvert le contenu de l'édit par Mordechai, et donc ils se sont embarqués dans une grande campagne de Techouva.

Telle était la question des élèves de Rabbi Shimon bar Yo'haï : si les Juifs ont été punis parce qu'ils ont participé au banquet d'Assuérus, alors seuls les Juifs de Suse méritent d'être tués. Ils ont été épargnés parce qu'ils se sont repentis. Rabbi Shimon bar Yo'haï leur fit remarquer que le péché de participer au banquet ne pouvait pas être la cause de la menace contre les Juifs en dehors de Suse (qui ont également été menacés de destruction), car ils n'ont pas participé au banquet. Il faut que la menace de destruction soit une punition pour tous les Juifs de toutes les provinces pour leur péché de s'être prosternés devant l'idole à l'époque de Nevuchadnetzar. Toutefois, étant donné qu'ils n'ont commis le péché que par la peur et non avec l'intention véritable d'adorer l'idole, Hashem les a punis en les effrayant simplement ; Il n'a jamais envisagé de procéder à la menace et de les laisser être tués. (*Insights the Daf*).

Réflexions (Iyounim) 2 : "MEMOUCHAN" est Haman qui est "préparé pour la punition"

La Guemara dit que le nom "Mémouchan" dans la Méguilat Esther se réfère à Haman qui était "Mouchan L'Pur'anut" (préparé ou destiné, à la sanction).

(a) Comment le nom "Memouchan" signifie punitions ?

(b) Si Haman a été "préparé à la sanction", il aurait été appelé «Mouchan" et non "Memuchan." Pourquoi la lettre supplémentaire "Mem"?

RÉPONSES:

(a) La Guemara dans Chagigah (12b) rapporte qu'il y a sept firmaments, chacun d'eux ayant un objectif différent. Le sixième firmament est appelé "Mechon" et contient les éléments météorologiques destructeurs qu'Hashem envoie dans le monde si nécessaire. RASHI explique là que le mot «Mechon" signifie "prêt pour la peine», comme le dit le verset, "Nachonu la'Letzim Shefatim" - "Les peines sont préparés pour les moqueurs" (Michlei 19h29). Ce verset est évidemment la source de la Guemara ici qui dit que "Memuchan" implique des punitions.

(b) RABEINU BACHYE (Béréchit 36:12) écrit que le nom de Hashem qui a le pouvoir de vaincre Amalek est le nom de quarante lettres. Ainsi, Haman a été appelé "Memuchan" - "Muchan" parce qu'il a été préparé pour la peine, et "Memuchan" parce que c'est le Saint Nom de quarante lettres (la Gematriya de Mem est de quarante) qui entraînerait la peine.

Le nombre quarante est mentionné à plusieurs endroits dans le contexte de la défaite de Haman. Le Midrach dit que la potence sur laquelle Haman a été pendu était de cinquante Amot d'hauteur, mais que dix Amot étaient enfoncées dans le sol, et donc le corps de Haman a été suspendu quarante Amot au-dessus du sol. Le Targum (Esther 9:14) dit que les corps de Haman et de ses fils, qui ont été pendus l'un après l'autre, ont occupés quarante coudées de la potence qui en faisait cinquante. En ce sens, Haman a en effet été «puni» par le nombre quarante (les quarante coudées de la potence).

En outre, le Targum Sheni (un Midrash araméen sur Megilat Esther, 2: 5) dit

que Mordechai était exactement la quarantième génération après Yaakov Avinou. Ainsi, Mordechai et sa génération ont été les "quarante" qui ont frappé Haman. (M. KORNFIELD) (*Insights the Daf*)